

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2026

NOTES DE SYNTHÈSE

EXPOSE SOMMAIRE DE LA DELIBERATION N° 13

Règlement des services périscolaires pour les années scolaires 2026-2027 et suivantes - Modifications :

Après avoir rappelé au Conseil Municipal sa délibération n° 429/41/13 du 20 mars 2025 portant modifications du règlement des services périscolaires pour les années scolaires 2025-2026 et suivantes, Monsieur le Maire lui présente les nouvelles propositions issues des travaux de la Commission « Affaires scolaires » relatives à la tarification des différents services.

Dès lors, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes :

- Nouveaux tarifs de garderie et pour le plan mercredi : + 2% afin de tenir compte de l'inflation ;
- Nouveaux tarifs de restauration : + 4% afin de tenir compte de l'inflation et du retour à 5 composantes (pour mémoire en 2024 la hausse avait été minorée de 2 points lors du passage à 4 composantes).

Ces modifications, qui trouveraient à s'appliquer à compter de la rentrée de septembre 2026, sont reportées dans le projet de règlement amendé dont la version proposée par la Commission « Affaires scolaires » est *annexée aux présentes notes* (modifications en **gras**, **rouge** et *italique*).